

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2023 - 34

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	12
Présents :	9	Contre :	0
Représentés :	3	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	12		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX.

EXCUSES : Madame Sandrine LOMBARD DONNET (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Jérémie MARIN (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET), Muriel MORAND.

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER AUX SERVICES DES POLES ENFANCE ET JEUNESSE DE MEGEVE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Demi-Quartier verse chaque année à la commune de Megève des subventions tarifaires venant en déduction du tarif facturé aux familles de Demi-Quartier, qui ont accès aux services de la petite enfance et jeunesse de Megève.

Il demande à l'assemblée de fixer les nouveaux montants des subventions tarifaires applicables au titre de l'année 2023 pour ces services.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la convention passée avec la Commune de Megève en date du 8 février 2016 ;

1°) **DECIDE** de verser à la commune de Megève les participations suivantes :

Crèche multi-accueil -grande crèche :**Participation prévisionnelle 2023 : 29 716 €**

Année	Coût revient horaire du service	Coût famille et PSU	CTG	Participation commune par heure
2022 pour mémoire	10.70 €	5.89 €	1.56 €	3.25 €
2023	12.00 €	6.07 €	1.56 €	4.37 €

Micro-crèche « Les Fripouilles » (10 places maximum) :**Participation prévisionnelle 2023 : 0**

Année	Coût revient horaire du service	Coût famille + PSU	CTG	Participation commune par heure
2022 pour mémoire	13.00 €	5.89 €	1.64 €	5.47 €
2023	14.00 €	6.14 €	1.61€	6.25 €

Lieu d'accueil Parents Enfants :**Participation prévisionnelle 2023 : 428.40 €**

Année	Coût revient horaire	PSU	CTG	Participation commune par heure
2022 pour mémoire	81.85 €	24.85 €	22.63 €	34.37 €
2023	81.85 €	25.22 €	22.63 €	34.00 €

Accueil Loisirs :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 17****Participation prévisionnelle 2023 : 11 640 €**

Année	Coût revient horaire	Coût famille et PSU	CTG	Participation commune par heure
2022 pour mémoire	9.72 €	3.75€	0.18 €	5.79 €
2023	9.55 €	3.549 €	0.18 €	5.821 €

Accueil Loisirs - repas :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 17****Participation prévisionnelle 2023 : 2 250 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune par repas
2022 pour mémoire	7.79 €	4.70 €	3.09 €
2023	7.49 €	4.99 €	2.50 €

Restauration scolaire :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 40****Participation prévisionnelle 2023 : 11 437.50 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune par repas
2022 pour mémoire	7.79 €	3.70 €	4.09 €
2023	7.49 €	3.74 €	3.75 €

Périscolaire :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 24****Participation prévisionnelle 2023 : 11 660 €**

Année	Coût revient horaire	Coût famille + PSU	CTG	Participation commune par heure
2022 pour mémoire avec subvention	3.93 €	1.74 €	0.18 €	2.01 €
2022 pour mémoire sans subvention	3.93 €	0	0	3.93 €
2023 Avec subvention	4.10 €	2.19 €	0.18 €	1.73 €
2023 Sans subvention	4.10 €			4.10 €

Chantiers jeunes :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 2****Participation prévisionnelle 2023 : 2 203 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune/h
2022 pour mémoire	33.49 €	0	33.49 €
2023	22.03 €	0	22.03 €

Colonie ados :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 2****Participation prévisionnelle 2023 : 786 €**

Année	Coût revient	Coût famille et PSO	Participation commune /h
2023	11.42 €	6.179 €	5.241 €

Colonie ALSH :**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 2****Participation prévisionnelle 2023 : 1347.50 €**

Année	Coût revient	Coût famille et PSO	Participation commune/h
2023	10.71 €	5.319 €	5.391 €

Animations jeunesse:**Nombre d'enfants prévus en 2023 : 8****Participation prévisionnelle 2023 : 4 179€**

Année	Coût revient	Coût famille et PSO – CTG	Participation commune
2022 pour mémoire	31.76 €	3.94 €	27.24 €
2023	18.37 €	4.439 €	13.931 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 12 avril 2023

Le Maire,**Stéphane ALLARD,****Le secrétaire de séance,****Gaspard CHATELLARD.**

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2023

Publié électroniquement le 14 AVR. 2023